

<https://www.snetap-fsu.fr/Nouvelle-mobilite-des-personnels-de-direction-de-l-enseignement-agricole-public.html>



Nouvelle mobilité des personnels de direction de l'enseignement agricole public !

- Métiers - Directeur·rice - Carrière, rémunération, conditions de travail -
Date de mise en ligne : jeudi 16 juillet 2026

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Une note de service supplémentaire bienvenue, mais qui ne peut pas suffire !

L'annonce récente de la publication d'une note de service complémentaire au sujet de la mobilité des personnels de direction est une réponse attendue et nécessaire face au constat que nous faisons à l'issue des publications des premiers tours de la mobilité.

En effet, le nombre de postes demeurés vacants est pour le moins préoccupant.

Cela dit, il nous semble important de rappeler deux éléments indispensables :

- En premier lieu, il y a un réel impératif de formation pour permettre une montée en compétence de nos collègues à la hauteur des enjeux et des besoins au sein de nos établissements.
- Le second élément concerne l'accompagnement de nos collègues. Il doit être significativement renforcé tant au niveau des autorités académiques que de la [DGER](#).

Ces deux sujets relèvent d'intérêts partagés par toutes et tous, tant pour les personnels de directions qui endossent une lourde responsabilité que pour nos établissements qui ont besoin d'un appui réel et continu que pour garantir des conditions de travail susceptible de garantir la réussite de nos élèves, apprenti-es et étudiant-es.

L'effort de la DGER en matière de mobilité doit donc être complété par un plan d'accompagnement et de formation avec des moyens adéquats et à la hauteur des enjeux.